

**COMMUNE DE TRONGET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
03/01/2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 janvier 2024 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

**Présents :** Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

**Excusés :** Patricia RAYNAUD, Stéphane HERAULT

**Pouvoirs :** Patricia RAYNAUD à Franck VALETTE, Stéphane HERAULT à Pascal RAYNAUD

**Secrétaire de séance :** Audrey GERAUD

---

**Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
N°02/2024**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 juin 2023 par délibération n°27/2023 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi de grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un avancement de grade ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à compter du 01/12/2023 ;
- de définir comme suit le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- qu'en fonction des nécessités de service, des heures complémentaires pourront être payées au personnel à temps non complet au prorata du nombre d'heures réellement effectuées dans la limite d'un temps complet.

**Tableau des emplois au 11/01/2024 :****Emplois permanents :**

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Catégories	Nombre d'emplois	Nombre d'heures hebdomadaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	⇒ 2 agents à 35 h 00
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	⇒ 2 agents à 35 h 00 ⇒ 1 agent à 30 h 00
	Adjoint technique	C	2	⇒ 2 agents à 35 h 00
<b>Total</b>			<b>11</b>	

**Emplois non permanents :**

- 2 postes d'adjoint technique et 2 postes d'adjoint technique saisonniers pour faire face à un accroissement temporaire d'activités – Article 3 – 1er alinéa – (Loi du 26/01/1984). Les conditions de rémunération sont celles de l'échelle III – 1er échelon.

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 12 janvier 2024

et publié le 12 janvier 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 12 janvier 2024

Le Maire,


**Jean-Marc DUMONT**